

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 1^{er} SEPTEMBRE 2015 à 20H30

- ✚ **Date de convocation :** 24 août 2015
✚ **Lieu de la réunion :** Salle du Conseil Municipal
✚ **Président :** Madame Corinne VIGNON- ESTEBAN
✚ **Secrétaire de Séance :** Madame Rolande ABADIE

Etaient présents :

1. Madame Corinne VIGNON ESTEBAN
2. Madame Claudette FAGET
3. Monsieur Patrick GRIGIS
4. Madame Aurore MERVILLE COMET
5. Monsieur Raphaël LANGLAIS
6. Monsieur Gérard PRADEL
7. Monsieur Christian CHEVALLIER
8. Monsieur Robert JORDAN
9. Monsieur François MERVILLE
10. Mme Myriam ALZAGA
11. Mme Chantal PINEL
12. Mme Christine MUNICH
13. Monsieur Michaël HAHN
14. Monsieur Didier CORTES
15. Madame Bernadette FAURE
16. Madame Anne-Lise CAMUS

Ont donné procuration :

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| 17. Monsieur Michel GODARD | Procuration à Mme FAGET |
| 18. Mademoiselle Anne-Laure BONATO | Procuration à Mme MERVILLE |
| 19. Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU | Procuration à M CORTES |

Madame le Maire ouvre la séance. Elle accueille les participants, procède à l'appel et cite les procurations. Elle rappelle l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé aux participants.

Point 1 :

Lecture et approbation du PV de la dernière séance

Corinne VIGNON donne lecture du PV de la séance du 15 juin 2015.
Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

Point 2 :

Création d'un poste d'adjoint technique en CDD à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité

Corinne VIGNON

Il s'agit de créer un poste d'adjoint technique, à temps complet, pour remplacer le départ de Mathieu MOURUT, parti en détachement au Conseil Régional, pour deux ans. Mathieu peut tout à fait décider de revenir au bout d'une année, c'est pourquoi, nous proposons de le remplacer dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Pour une durée de un an tout d'abord. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

Point 3 :

Création d'un poste de rédacteur à temps complet sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Corinne VIGNON

Il s'agit de créer un emploi pour 15 jours afin de faire face à un accroissement d'activité dans le cadre de la mise en fonction du nouveau site internet. Un certain nombre de textes doivent être revus, remis à jour. Par ailleurs, Suzanne Linéros étant en congés, nous avons besoin d'un coup de main pour ces deux prochaines semaines.

Vous avez reçu un projet de délibération portant la mention de 20h/semaine. Je vous demande de la rectifier, il s'agit d'une erreur. Ce serait 35 heures par semaine sur 15 jours, donc à temps complet. Nous allons passer au vote ...

Anne-Lise CAMUS

Ce recrutement est pour le nouveau site internet, et j'imagine pour le nouveau Regard.... Vous avez fait un appel d'offre pour le site internet ? Je n'ai pas le souvenir que nous ayons évoqué quoi que ce soit à ce sujet. Nous n'avons rien vu passer en conseil municipal, nous ne savons pas qui a été choisi...

Corinne VIGNON

Si bien sûr, nous en avons parlé.

Patrick GRIGIS

Madame Vignon avait alors expliqué à l'époque que ce prestataire était moins cher car il réutilisait des modules réalisés pour d'autres mairies. Il suffisait alors pour eux de l'adapter pour notre mairie.

Didier CORTES

Non, c'était de l'information.

Corinne VIGNON

C'est la société OREALYS qui a été choisie. C'est une société basée à Quint Fonsegrives qui nous a proposé un devis pour l'ensemble du site, préformé, avec un lien vers un portail famille afin que tous les parents puissent entrer directement leurs informations et avoir accès aux inscriptions et aux paiements de leurs factures.

Nous avons travaillé le cahier des charges de ce nouveau site en commission communication.

Anne-Lise CAMUS

Est-ce que Prodiris a été consulté ? Je n'ai pas d'intérêt, c'est une simple question.

Corinne VIGNON

Prodiris n'a pas été consulté mais je les ai rencontrés.

Vous vous souvenez qu'en début de mandat, nous avons pris un certain nombre de délibérations dont une délibération « cadre » qui me permet de signer certains marchés, en dehors des gros marchés publics bien entendu. Il me semble que nous vous tenons informés au maximum, en vous donnant les délibérations, les documents concernant chaque dossier.

Là, nous avons bien parlé d'Oréalys. De mémoire, cette prestation a un coût de 8 600€, ce qui est relativement faible. Nous avons eu des devis à 24 000€. Je pense que nous avons trouvé un très bon prestataire, il est nécessaire de remettre à jour les informations de l'ancien site pour les intégrer. Nous développons des points, notamment le portail famille avec une vingtaine de parents « tests » pendant trois mois avant une mise en ligne définitive. Le site sera prêt en octobre.

Anne-Lise CAMUS

Et la maintenance ? C'est également Oréalys ?

Corinne VIGNON

Je ne l'ai plus en tête. La mise à jour se fera en interne. Rolande, vous pourrez donner toutes les informations concernant la maintenance ?

Didier CORTES

Pour avoir bien compris... 35 heures pendant 2 semaines ? Mais que fait l'entreprise alors ?

Corinne VIGNON

Elle ne fait pas les textes, elle travaille sur la forme, des cartes interactives seront insérées, il y a de la création graphique et mise en place de tout ce que nous avons demandé... En interne, il convient de remettre tous les textes à jour, d'autres sont à construire, ... C'est un travail conséquent. J'ai besoin qu'en interne, une personne affine ces textes.

Didier CORTES

Vous prévoyez d'embaucher à chaque évolution des textes ?

Corinne VIGNON

Absolument pas, nous sommes sur la maquette de lancement.

Par ailleurs, j'allais l'annoncer : Suzanne LINEROS partira en retraite à la fin de l'année et il conviendra de la remplacer. Il est absolument nécessaire de professionnaliser cette mairie, mettre à jour les actualités, des newsletters pour informer tout en économisant du papier, réaliser des tracts, ... Dans toutes les mairies, il y a un agent qui travaille sur la communication. Cette personne doit aussi être capable de réaliser un petit tract, faire de l'accueil, ... Nous tenons à informer le public le plus largement possible.

Bernadette FAURE

Qui va écrire les textes ?

Corinne VIGNON

Comme dans toutes les mairies, c'est le personnel administratif qui prépare les maquettes, les élus les corrigent et ensuite ces textes sont intégrés au site internet. Je tiens beaucoup au travail d'information de la population. C'est une mission qui appartiendra à l'agent qui sera recruté après le départ de Suzanne. A terme. Pour cette délibération, je le redis, il s'agit simplement d'un accroissement d'activités.

Nous allons passer au vote...

Qui est contre ?

Anne-Lise CAMUS

Moi, je vote contre car je considère que l'équipe municipale peut rédiger ces textes. Tous les textes sont déjà écrits. Les textes sont perfectibles d'accord, mais ils existent...

Corinne VIGNON

Je considère que compte tenu de la variété des informations, il est nécessaire d'avoir du personnel administratif neutre, qui puisse donner l'information réelle, concrète à la population. Cette revue, vous l'avez vue, demande énormément de travail. On souhaite professionnaliser cette mairie. Et je le répète, dans toutes les mairies, il existe un service communication. Il sera à l'échelle de Flourens bien entendu. C'est essentiel.

Donc, je note, 4 votes « contre »...

Didier CORTES

Pouvez-vous m'expliquer ce qu'est du personnel « neutre » ?

Corinne VIGNON

Je ne souhaite pas que ce soit les élus qui écrivent mais des personnes qui voient objectivement ce qu'il se passe. Voyez Quint, Drémil, ... ce ne sont pas les élus qui rédigent les articles. Ce n'est pas une revue politique. Et puis, je le redis, nous devons remplacer un départ à la retraite : la personne recrutée fera le travail de Suzanne et de communication.

Didier CORTES

Nous n'avons pas la même vision... Le mot « neutre » me gêne.

Corinne VIGNON

Donc nous avons 4 « contre ». Qui s'abstient ? Je vous remercie.

15 « pour », 4 « contre » : Adopté

POINT 4 :

DELIBERATION RELATIVE A LA CRATION DE SEPT POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION POUR L'ANNEE 2015 - 2016

Corinne VIGNON

Comme chaque année, les animateurs sont embauchés à temps non complet pour l'année scolaire. Il faut créer 7 postes. Je laisse la parole à Aurore Merville.

Aurore MERVILLE-COMET

Il s'agit de créer 7 postes d'agent d'animation 2ème classe, à temps non complet pour l'année scolaire 2015/2016 afin de faire face aux besoins de service en terme d'encadrement du CLAE, de l'ALSH et du PEDT, avec notamment l'ouverture sur un troisième soir par semaine (le mardi). Je rappelle que Fanny CARRERE intègre le service animation après un congé parental, quasi à plein temps. Elle passera le BAFA cette année.

Corinne VIGNON

Rolande, en 2014, quel était l'effectif ?

Rolande ABADIE

Sept également.

Aurore MERVILLE-COMET

Sept aussi mais nous avons procédé à des ajustements par rapport au fonctionnement de l'année dernière.

Corinne VIGNON

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 5

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT DE DEUX ADJOINTS TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET

Corinne VIGNON

Il s'agit du personnel ménage et cantine.

Aurore MERVILLE COMET

Fanny CARRERE ne réintègrera donc pas son poste technique. Idiatou PRADELLE est toujours en disponibilité. Gisèle CARRERE est toujours là. Il convient alors de créer deux postes d'adjoints techniques pour les remplacer.

Didier CORTES

Le poste existe ? Il n'y a pas la durée hebdomadaire...

Rolande ABADIE

Ces postes sont pour Rima ABOUBAKAROV et Claudie MESA.

Aurore MERVILLE COMET

Un poste à 27h00/hebdo sur le temps scolaire. Le deuxième est à 25h50 sur le temps scolaire également.

Corinne VIGNON

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 6

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE POUR DES RAISONS OCCASIONNELS

Corinne VIGNON

Je vous propose de voter cette délibération qui permettra de recruter un agent « au cas où » nous aurions besoin de remplacer un agent permanent blessé, en maladie, ... Ce serait un recrutement ponctuel mais qui nous permettrait d'être réactif, sans passer par un nouveau conseil municipal qui ne serait pas prévu dans l'immédiat. Il n'est pas du tout dit que nous embaucherons mais nous préférons prévoir. Ce recrutement serait valable pour les services administratifs, techniques, d'animation, ...

Myriam ALZAGA

Ce poste serait ouvert pour combien de temps ?

Corinne VIGNON

L'année scolaire, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016. Prenons exemple d'un agent technique qui se blesse et serait absent trois mois, il convient de le remplacer rapidement et non attendre un mois avant de procéder à ce remplacement.

Didier CORTES

L'idée est bien de recruter au cas où ... On a besoin d'une délibération pour ce remplacement et pas de créer un poste ? C'est bien cela ?

Corinne VIGNON

On ouvre la possibilité de remplacer rapidement. Ce n'est pas une création, non en effet.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 7

DELIBERATION FIXANT LES PRIX DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2015 - 2016

Aurore MERVILLE-COMET

Nous avons lancé un marché auquel 8 entreprises ont répondu. Nous avons retenu *Occitanie Restauration* qui propose un prix de repas équivalent à l'ancien prestataire. C'est une petite structure, la qualité semble meilleure dans la mesure où il gère un moindre volume. Par ailleurs, nous savons que d'autres communes sont satisfaites de leur prestation. Deux particularités :

- ✚ on supprime les deux livraisons par jour (pain + repas) ce qui implique moins de risque en matière de sécurité par rapport aux écoles (ouverture du portail notamment),
- ✚ les livreurs sont fixes (les mêmes depuis 15 ans) et se chargent eux-mêmes de la mise au froid à la cantine.

Par ailleurs, suite aux différentes discussions en comité consultatif, nous avons pris le parti de supprimer le repas bio en tant que tel (un repas bio sur un jour toutes les sept semaines) et de le remplacer par l'introduction d'éléments bio plus régulièrement, notamment un fruit bio par semaine que les enfants pourront consommer sans le laver, sans le peler.

Didier CORTES

Un fruit bio par semaine ? Nous supprimons donc le repas bio mensuel ?

Aurore MERVILLE

A la place du repas bio, nous préférons introduire un élément bio par semaine, notamment un fruit. Notre souhait est d'atteindre le 100% bio pour les produits consommés sans transformation. Tout cela sans augmentation du prix du repas.

Nous nous irons à la cantine cette semaine afin de vérifier la qualité des menus proposés.

Corinne VIGNON :

Donc, si vous êtes d'accord, nous conservons le prix du repas tel que l'an passé, à savoir 2,60€.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

POINT 8

DELIBERATION FIXANT LES PRIX DES EMPLACEMENTS POUR LE MARCHÉ GOURMAND DE NOËL

Corinne VIGNON

Je laisse la parole à Patrick GRIGIS.

Patrick GRIGIS

Nous avons réalisé, en commission Sport Loisirs Culture, un bilan du marché précédent et chacun a pu s'exprimer sur son ressenti. Les exposants ont été associés à cette réflexion.

C'était la première fois en 2014 que le marché avait lieu sur 2 jours. Nous avons notamment acté de ne pas reconduire le marché dans les mêmes conditions, mais de partir sur 1 jour et 1 nocturne, soit :

- ✚ le samedi de 16h00 à 22h00 (ou 22h30 à confirmer)
- ✚ le dimanche de 10h00 à 18h00.

La différence cette année est que les exposants doivent être présents les deux jours pour éviter trop de complication en terme d'organisation (l'an dernier, ils avaient le choix : certains étaient là le samedi pas le dimanche et vice et versa). Nous avons également revu le positionnement des stands : chaque exposant aura 2 tables et une grille pour les stands contre le mur. En revanche, les stands seront organisés en îlot au centre, avec un système en croix, 2m40 de devanture et 4 grilles derrière. Il devrait y avoir davantage d'espace.

Le prix proposé est de 50€ par emplacement pour les 2 jours, ce qui est très correct par rapport aux autres marchés. L'an dernier, nous étions à 20€ et 30€/jour. Il y aura de nouvelles animations (des balades en calèche, un orgue de barbarie, ...) offertes à la population par la municipalité. L'objectif étant d'équilibrer bien entendu le budget avec les recettes des stands.

Madame CAMUS

Quand vous dites « marché gourmand », il n'y aura pas que des stands d'alimentation ? il y aura également des artisans d'art ?

Patrick GRIGIS

Il y aura toujours l'artisanat mais aussi la tradition « gourmande » avec des produits de terroir. Ce n'est qu'une appellation, on peut en discuter. C'est vrai que l'année dernière, il manquait des stands « de bouche ». Il y en aura cette année.

Didier CORTES

Concernant les horaires, c'est bien le samedi de 16h00 à 22h30 et le dimanche de 10H00 à 18H00 ?

Patrick GRIGIS

Oui, tout à fait, ce sont les horaires d'ouverture au public. Cette année, les exposants auront la possibilité de venir s'installer dans la matinée ou en début d'après-midi. La restauration se fera sous chapiteau. Le manège devrait s'installer dès le vendredi soir puisque le marché de Noël des écoles est programmé ce vendredi 4 décembre.

Corinne VIGNON

Concernant cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 8

DELIBERATION MISE EN PLACE D'UN COFFRET « PRISES MARCHÉ », PLACE DE L'ÉGLISE PAR LE SDEHG

Corinne VIGNON

Je laisse la parole à Michaël HAHN.

Michaël HAHN

Les coffrets, place de l'Église, ont été activés cette semaine pour accueillir les premiers camions de restauration à emporter, les Food truck, qui offriront à la population une diversité culinaire (italienne, cuisine du monde, traditionnelle).

Les coffrets comptent 6 prises de 220 V et 1 prise de 380 V. Ce tableau est le bienvenu car il permettra un meilleur accueil des Food truck et un meilleur fonctionnement ; ce qui n'était pas le cas avec le groupe électrogène et les problèmes techniques liés. Nous espérons que les flourensois en profitent.

Corinne VIGNON

Ces branchements serviront également, bien évidemment, pour la fête.

Raphaël LANGLAIS

Ils sont situés à droite de l'abribus.

Corinne VIGNON

Comme le précise la délibération, le coût pour la commune est de 2 627 €, sachant que la part du SDEHG est de 3 937 €, la TVA (qui revient au SDEHG) de 1 171 € pour un total de travaux de 7 735 €.

Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 9

DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A SOLLICITER UN PRET AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – PROJET DE REHABILITATION D'UN CENTRE ENFANCE JEUNESSE, COMPLEXE SPORTIF, BOULODROME ET TENNIS, ESPACE CULTUREL

Corinne VIGNON

Je laisse la parole à Claudette FAGET, pour cette délibération relative au prêt dont nous avons déjà parlé.

Claudette FAGET

Comme vous le savez, nous avons sollicité un prêt auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 1 million d'euros. Sur 15 ans, avec un taux fixe de 1,99% et un taux effectif global de 2,017. Les fonds seront débloqués le 21 septembre et la première échéance sera le

21 décembre 2015. Nous sommes sur une périodicité trimestrielle, avec des échéances constantes. Ce prêt aura une fonction multiple dans la mesure où il couvrira l'investissement de différents projets (le pôle jeunesse, le complexe sportif, le boulodrome et le tennis et l'espace culturel), tout en nous permettant de conserver notre trésorerie.

Corinne VIGNON

Nous allons dans votre sens, tout en restant dans le nôtre. Il était évident qu'il ne fallait pas se passer d'un prêt avec un taux aussi bas. Nous avons cette trésorerie, mais il vaut mieux travailler avec l'argent des autres, c'est la base de toute bonne gestion.

Je sais que vous étiez parfaitement d'accord avec ça. De plus, avec l'AFL, il n'y a pas d'opportunités de jugement. Nous ne sommes pas obligés de déterminer l'utilité précise du prêt. Nous n'avons pas besoin de leur signifier que nous prenons 200 000 € pour tel projet, 300 000€ pour tel autre projet. C'est un fond ouvert.

Concernant l'endettement, nous savons que la commune n'était pas endettée. Il faut largement le reconnaître à nos prédécesseurs. Il y a un prêt qui s'arrête en 2019, l'autre en 2025. Cela nécessite de faire un petit effort jusqu'en 2019, puis la commune retrouvera le niveau d'effort actuel, tel qu'il est en ce moment. Cet effort est très relatif.

Cette opportunité de prêt a été soumise pour avis à l'Agence Technique Départementale (ATD) et à la Trésorerie. Nous devons travailler avec l'argent des autres. Je vous demande d'approuver ce projet de prêt.

Didier CORTES

J'ai deux ou trois petites questions, ou remarques plutôt. Effectivement, on apprécie cette démarche d'autant que nous vous en avons fait part. Sans rentrer dans la polémique, nous étions conscients de la chose mais ce prêt et les recettes qu'il constitue n'étaient pas prévus au budget. C'est pourquoi, nous n'avions pas voté le budget, nous vous avons avertis qu'il existait des possibilités de financements par rapport à tout cet investissement ...

Corinne VIGNON

C'était un peu tôt ...nous n'avions pas encore rencontré l'Agence France Locale.

Claudette FAGET

C'était un peu tôt pour nous de le prévoir dans le budget mais c'était à l'étude.

Didier CORTES

... Deuxième remarque. On pouvait le faire par tranche ?

Claudette FAGET

Non c'est global.

Didier CORTES

D'accord, c'est global. Mais ça représente quoi comme échéance ?

Claudette FAGET

Dans les 22 000 € environ...

Rolande ABADIE

... au trimestre.

Didier CORTES

L'autre question que je me pose concerne justement le budget. Le budget a été établi avec des recettes, des investissements, ... Excusez-moi, avant j'ouvre une parenthèse : vous parlez de rénovation de tennis ?

Corinne VIGNON

Non, en fait - et je l'ai toujours précisé, spécifié clairement - le club house du projet du boulodrome servira de vestiaire et de douches au tennis. J'ai l'impression que cet élément n'a pas été très bien compris par les uns et les autres.

Didier CORTES

Ce n'était pas écrit comme ça en tout cas. Nous avons pu mal le comprendre parce que tout ce qui n'est pas bien expliqué, peut être mal compris.

Corinne VIGNON

J'entends. Je croyais que c'était clair dans l'esprit de tout le monde...

Didier CORTES

Par rapport au budget, vous prévoyez une recette de 1 million d'euros. Cette recette n'était pas prévue au budget, de mémoire...

Corinne VIGNON

Nous ferons une DM...

Didier CORTES

Bien sûr, mais on va mettre 1 million d'euros en recettes, qu'est-ce que nous allons mettre en dépenses pour que le budget soit équilibré ?

Rolande ABADIE

Nous le mettrons en excédent l'année prochaine, ce que nous n'aurons pas utilisé.

Didier CORTES

Nous ne mettons pas le million d'euros en recettes ?

Rolande ABADIE

Le budget, nous ne pouvons plus le toucher. Il n'y a pas de DM pour les recettes. Ce sera en excédent l'année prochaine.

Didier CORTES

D'accord sur le compte administratif mais ma question est de savoir comment on intègre cette recette sur le BP. C'était une question d'ordre technique...

Corinne VIGNON

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 10

DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A SOLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT DES JEUX A L'ECOLE MATERNELLE ET LES TRAVAUX DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Corinne VIGNON

Aurore, je te laisse la parole.

Aurore MERVILLE COMET

Comme vous le savez nous avons procédé à des travaux dans les écoles : remplacement de la chaudière avec changement des radiateurs, remplacement des jeux et du sol souple, déménagement de la classe de CM1 vers le bâtiment principal pour pallier une éventuelle intervention des secours (dorénavant, tous les enfants sont regroupés dans le même bâtiment).

Corinne VIGNON

Tous ces travaux ont été réalisés cet été, suivis par le conseiller municipal, délégué conseiller aux travaux, M. Robert Jordan.

Aurore MERVILLE COMET

Ces travaux se sont achevés hier par la pose des pavés autobloquants. Ce qui permettra d'ailleurs d'installer les animateurs du service Enfance Jeunesse au rez-de-chaussée (ancienne salle de CM1) et quitter le bâtiment du CAJ qui présente trop de dysfonctionnements (présence de rats, de fuites dans le plafond, ..).

Corinne VIGNON

Nous sollicitons donc une subvention auprès du Conseil Départemental pour nous aider financièrement. Le Conseil Départemental nous a demandé de regrouper nos demandes et non de les formuler petit à petit. En matière scolaire, nous avons une enveloppe de 50 000 € par an.

Nous demandons des subventions à hauteur des travaux réalisés à savoir :

- ✚ 24 150,00 € HT pour le remplacement des jeux
- ✚ 7 438 € pour les travaux de transformation de la salle de classe.

Je vous demande d'approuver cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote à l'unanimité.

POINT 11 -

DELIBERATION AUTORISANT MADAME LE MAIRE A SIGNER DEUX CONVENTIONS TRIPARTIDES D'AUTORISATION DE PASSAGE

Corinne VIGNON

Raphaël, je te laisse la parole.

Raphaël LANGLAIS

C'est assez simple, dans les prérogatives de Madame le Maire, nous n'avions pas cette possibilité de signer ce type de convention sans l'aval du Conseil Municipal.

Cette convention concerne l'espace privé du Chemin Magaran (entre le chemin du Rébeillou et l'accès au ruisseau Grand Port de mer, au niveau de Quint Fonsegrives).

Deux propriétaires privés souhaitent faire bénéficier leur terrain au public pour permettre le passage d'un chemin de randonnée et se dégager des responsabilités qui s'y rattachent. Toulouse Métropole, qui a la compétence, en a déjà fait signer sur d'autres communes dont Balma. Ces conventions, préparées par le service juridique de la métropole, seront signées entre TM, la commune concernée et chacun des propriétaires.

Si vous avez des questions

J'ajoute que lorsque la convention sera signée, TM installera les poteaux en bois avec des petits panneaux d'indications jaunes des sentiers intercommunaux mais aussi un plan général des sentiers. Monsieur Delmas, notre interlocuteur, finalisera la démarche.

Patrick GRIGIS

Toulouse Métropole prévoit l'entretien ?

Raphaël LANGLAIS

Effectivement, une dizaine de mètres reste aujourd'hui à rafraîchir, nous pourrions faire appel à nos services techniques. Michel GODARD et Michaël HAHN s'étaient rendus sur place. Pour la suite, compte tenu de sa compétence, l'entretien revient à Toulouse Métropole.

Les propriétaires ont eu longuement la convention entre les mains, ils ont été mis en contact avec Toulouse Métropole pour envisager tous les cas de figure.

Aurore MERVILLE COMET

Il n'y aura pas de contreparties financières ?

Raphaël LANGLAIS

Non.

Corinne VIGNON :

Parfait. Je te remercie.

Qui votre contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

DECISIONS DU MAIRE

Corinne VIGNON

Je passe aux décisions du maire.

Nous avons abordé la signature du marché de restauration scolaire avec Aurore MERVILLE, donc nous n'allons pas y revenir dessus.

Aurore et Patrick, vous pouvez nous dire un mot sur la signature des conventions du PEDT.

Patrick GRIGIS

Lors du dernier cycle d'activités du PEDT, nous avons mis en place des conventions plus en accord avec le cadre institutionnel. Ces conventions permettent de correspondre aux intervenants rémunérés ou bénévoles, de la commune ou extérieurs. Un cadre correspondant aux différents profils des intervenants, en somme.

Aurore MERVILLE-COMET

Ces conventions ont été acceptées par la CAF qui a validé notre projet de PEDT par ailleurs. Ce qui n'a pas été le cas pour certaines communes. C'est une petite victoire car cela a été un travail de longue haleine qui abouti sur la signature officielle de notre projet.

Patrick GRIGIS

Nous étions dans une période de test donc pas encore dans un cadre réglementaire.

Aurore MERVILLE-COMET

C'est aussi l'avantage d'être passé par cette période de test, qui nous a permis d'ajuster notre projet au fur et à mesure de l'année scolaire et confirmer que nous allions dans une voie qui convenait au plus grand nombre. Les enfants sont satisfaits, les parents semblent l'être aussi.

Myriam ALZAGA

Vous avez rajouté un soir d'animation. Est-ce qu'il y a de nouvelles activités mises en place ?

Patrick GRIGIS

Le but effectivement est d'injecter de nouvelles activités car les enfants sont censés être sur de la découverte.

Aurore MERVILLE-COMET

On aura toutefois des activités récurrentes...

Patrick GRIGIS

Bien sûr, des activités comme le théâtre resteront des activités récurrentes qui plaisent beaucoup aux enfants. Pourquoi ne pas imaginer des cycles de perfectionnement ? Cette année, nous allons nous orienter vers des activités de musique, du judo, du handball, de chant, ...

Aurore MERVILLE-COMET

Et puis toujours les activités proposées par les animateurs du service Enfance Jeunesse qui sont prêts à proposer de nouvelles animations.

La nouveauté, cette année a également été que la journée de prérentrée du service Enfance Jeunesse a eu lieu le lundi 24 août et non le lundi 1^{er} septembre afin de faciliter l'organisation des parents qui reprenait le travail.

Le 24 août, tous les animateurs du service et les ATSEM ont travaillé ensemble sur l'écriture du projet pédagogique et ont coordonné l'ensemble de leurs interventions dans le cadre du PEDT pour cette nouvelle année. La nécessité était de programmer un moment de travail en commun pour favoriser la cohésion. Tous étaient ravis, notamment les ATSEM qui, du fait de leur emploi du temps au cours de l'année scolaire, ne peuvent pas participer aux réunions du service Enfance Jeunesse.

Didier CORTES

Excusez-moi, je reviens sur la signature du marché de la restauration scolaire ... 8 entreprises ont répondu, c'est cela ? Quel est le nom de l'entreprise qui a été retenue ?

Aurore MERVILLE-COMET

Occitanie Restauration qui se situe à Soual dans le 81. Elle livre la commune de Lanta qui commande des volumes similaires aux nôtres (environ 190 repas). L'autre nouveauté avec ce prestataire concerne la livraison des goûters du mercredi après-midi et des vacances scolaires. Les animateurs n'auront plus à acheter ces collations eux-mêmes. Les goûters seront ainsi plus adaptés et équilibrés car tenant compte de ce que les enfants auront mangé à midi.

QUESTIONS DIVERSES

✚ Informations relatives à l'instruction du dossier du Petit Cab

Corinne VIGNON

Notre intérêt est de vous tenir informés de ce projet, car aujourd'hui, nous n'avons toujours pas de pièces. En quelques mots, je répète le contexte. Au niveau du PLU, tout le terrain autour du Petit Cab était en zone N (naturelle) avec un focus sur le Petit Cab qui était en zone N1.

La zone N1 ne permettait pas une extension de ces bâtiments. Le dossier a été présenté à Toulouse Métropole qui a la compétence urbanisme depuis 2011. Les services instructeurs nous ont proposé de faire un SPIC, de créer un projet afin de modifier le PLU et ainsi de passer la zone N1 en zone N2. Cette évolution permettrait la démolition et la reconstruction de ce petit Cab. En restant en zone N1, les nouveaux propriétaires ne pouvaient que le rénover et garder la même superficie.

Le dossier a été pris à bras le corps par les services de Toulouse Métropole. Ils ont défendu ce dossier dans diverses commissions. Nous avons dû le faire auprès des instances étatiques. La DREAL, le Conseil Général, la DDT, ... ont vérifié ce projet. Il y a ainsi eu une série de 11 commissions au total. Nous avons eu l'accord des services de l'Etat pour passer en zone N2. Maintenant, il convient de faire une enquête publique dont je n'ai pas encore

connaissance des dates de démarrage. Probablement fin septembre/début octobre. Cette enquête durera une quinzaine de jours. Les conclusions, voire les réserves, seront rédigées avant passage en conseil communautaire de Toulouse Métropole. Enfin, si tout cela est positif, cette zone sera déclarée en zone N2. Nous n'avons pas le permis de construire mais nous vous le présenterons dès que nous l'aurons.

Vous avez des questions ?

 **Manifestations à venir**

Patrick GRIGIS

Vous avez tous le dernier Regard. Les informations des différentes dates de l'agenda sont mentionnées sur l'avant dernière page. Ce week-end est programmé le Carrefour des associations, premier week-end du mois de septembre, suivi de la fête des bénévoles. Il y aura a priori une centaine de personnes qui a répondu présente.

Madame CAMUS

A quoi renvoie la petite étoile ?

Patrick GRIGIS

Cela signifie que ces manifestations sont réservées à certaines personnes.

Week-end prochain : élection de Miss Occitanie. Cet évènement ne sera pas forcément reconduit tous les ans. Nous verrons si le public est au rendez-vous. Nous savons que ça correspond à un certain public, pas à tout le monde. Comme une pièce de théâtre. Les inscriptions commencent à arriver, nous avons prévu 400 places. L'organisation est sous l'égide du Comité Miss France. Trois anciennes miss Midi-Pyrénées seront présentes. C'est à 20h30. Il y aura bien entendu toute une organisation pour nous l'après-midi.

Madame CAMUS

Cette organisation a un coût pour la commune ?

Corinne VIGNON

Absolument...mais nous avons une flourensoise qui se présente. Nous sommes très fiers.

Patrick GRIGIS

Il y a également une jeune fille de Quint. Beaucoup de candidates se sont présentées. Le maximum de 15 sera atteint.

Corinne VIGNON

Pour répondre à votre question, le coût de l'organisation est de 3 500€, sachant que l'ensemble des recettes nous revient. Les places sont à 10€ pour les adultes, 5€ pour les enfants.

Patrick GRIGIS

Cette somme a été prévue dans le budget. La communication (affiche sucette, A1, tracts, ...) a été fournie par le Comité Miss France ce qui est un avantage car nous en aurions eu au moins pour 1 500€ de plus. C'est un premier point. Nous aurons une chanteuse (Charlotte)

et une équipe de techniciens, un speaker, ... dont les prestations seront également comprises dans le forfait du Comité d'organisation.

Des partenaires fourniront également des prestations qui nous auraient coûté de l'argent. La fleuriste de Balma offrira les bouquets et les roses pour les candidates. Les coiffures seront assurées par le Salon Stéphan de Super U qui a les équipes pour gérer cette organisation. Il est également partenaire du Comité Miss France.

Madame CAMUS

Les employés municipaux seront sollicités également ?

Corinne VIGNON

Oui pour la mise en place le matin. Le vendredi matin ?

Patrick GRIGIS

Oui, il y aura une avancée de scène à installer.

Le lendemain, le concert des Zouaves et des Parachutistes avec une messe à 10H30 en musique. Les Zouaves (musique des anciens de la Garnison d'Alger) feront une première intervention.

Corinne VIGNON

Les Zouaves sont issus de la Garnison d'Alger. Comme il existe la Musique des parachutistes, les militaires qui ont fait la guerre en Algérie avaient un orchestre, une Musique. Ils sont maintenant retraités, ont une moyenne d'âge de 75/80 ans et c'est là leur dernière prestation en France. Nous aurons plus de 80 musiciens sur scène, ce sera absolument magnifique.

Didier CORTES

C'est à quelle heure ?

Corinne VIGNON

17 heures, le dimanche. C'est gratuit pour la population. C'est un grand honneur.

Patrick GRIGIS

Le concert est offert par les Parachutistes pour remercier la Municipalité de leur avoir prêté la salle pour l'enregistrement de leur dernier CD.

Corinne VIGNON

La journée de dimanche commencera donc par une messe musicale, suivie d'une cérémonie aux Monuments aux morts.

Patrick GRIGIS

Il n'y aura pas de moment convivial qui s'en suivra contrairement à ce qui avait été proposé pour la fête. C'est différent. L'après-midi se poursuivra à 17h00 avec le concert.

Corinne VIGNON

Le coût pour la Municipalité est d'offrir le repas à ces musiciens (les Zouaves) qui seront là dès le matin.

Patrick GRIGIS

Enfin, le 10 octobre, une pièce de théâtre de Laurent BAFFIE « Toc Toc » est programmée à 20h30 à la Salle de Fêtes. L'entrée sera payante, sachant que les recettes ne seront pas encaissées par la régie de la Municipalité mais par la troupe elle-même.

Corinne VIGNON

La troupe joue au théâtre d'Agen, c'est sensationnel.

+ Suite de la phase d'expérimentation d'extinction de l'éclairage public - quartier du Sentier du Lac 1

Corinne VIGNON

Raphaël, je sais que tu t'en es occupé, je te laisse la parole.

Raphaël LANGLAIS

Suite à la délibération prise dernièrement en conseil municipal, la phase test d'extinction de l'éclairage public s'est déroulée du 15 juillet au 17 août, avec une coupure en nuit profonde de 00h30 à 5h30. Nous n'avons pas eu de retours de la Gendarmerie, ni d'administrés concernant d'éventuels problèmes de délinquance pendant cette période en particulier.

En quelques chiffres :

- 33 nuits d'extinction,
- le poste P32 concerné a consommé 273 kWh, ce qui fait 252 kWh ramené sur un mois,
- nous pouvons comparer ces chiffres à une consommation mensuelle moyenne, sachant toutefois qu'EDF ne peut pas sur un tarif bleu comme celui là, nous donner la consommation sur une même période l'année précédente. En revanche, nous avons la consommation annuelle : ainsi en 2013, la consommation mensuelle était de 480 kWh, et celle de 2014, de 744 kWh.
- le quartier a été éteint 165 heures soit l'équivalent d'une consommation de 366 kWh.

Sur le plan financier, sur ce poste-là, cette extinction représente une économie de 264 € HT si on prolongeait l'expérience sur une année. Sachant qu'il y a 33 postes électriques sur la commune... Nous savons toutefois que certains postes ne pourront pas être concernés si nous avançons sur le projet car ils alimentent l'éclairage d'axes majeurs, à privilégier en terme de sécurité.

Si nous envisageons de procéder à une coupure de 5 heures en moyenne sur une majorité de postes, nous pourrions être sur une économie de 8 000 € HT au niveau énergie sur l'année, et si nous réduisons à 4 heures, comme le font la majorité des communes, nous pourrions être sur une économie de 6 700 € HT. Il faut savoir que le P32 a une puissance de 2 kWh mais il faut savoir aussi que d'autres postes ont une puissance supérieure.

Un questionnaire est en cours. Il sera distribué pour avoir le retour des habitants de ce quartier sur cette expérimentation. Ensuite, nous réfléchissons à étendre cette démarche. Nous devons également tenir compte que les postes doivent être équipés d'une horloge astronomique. Or, nous n'en avons que 4 d'installées. Le SDEHG et Bouygues Energie fera le point sur le coût engendré par cet équipement sachant encore une fois que les horloges

astronomiques déjà en place concernent malheureusement des postes qui alimentent des axes majeurs. Il conviendra de budgétiser ces installations. Le cas échéant, sur les vieux postes, le SDEHG peut apporter une subvention, le coût d'une horloge astronomique est alors de 200 € au lieu de 500€. Sur les nouveaux postes, la commune est obligée de financer l'équipement en totalité.

François MERVILLE

Moi qui me lève très tôt, il est étonnant de sortir de la maison et de se retrouver dans la nuit noire mais nous ne ressentons pas d'insécurité pour autant.

Corinne VIGNON

Merci beaucoup Raphaël.

✚ Informations relatives aux travaux de sécurisation de la digue :

Corinne VIGNON

Nous passons au dernier point : les travaux de la digue. Je vais vous faire passer un document.

Le premier marché n'a pas obtenu d'offres. Nous l'avons alors relancé une seconde fois. Nous avons eu 3 réponses (Scop Cancela, Comminges Bâtiment et Cazals GTS) dont vous trouverez l'analyse des offres dans le document récapitulatif. Sans rentrer de trop détails, Cazals Gts présente une offre à 128 940 € HT, Comminges Bâtiment était à 263 640 € HT et Cancela à 199 391€ HT. L'entreprise Cazals se trouve tout à fait dans l'enveloppe que nous avions prévue dans le budget.

Le but de cette information est de vous faire comprendre les travaux qui vont être réalisés. Les plus impressionnants sont ceux du parement de la digue, côté lac. Le schéma vous explique qu'à l'emplacement des pavés autobloquants, nous allons enrochés. Une couverture anti-batillage sera installée en dessous. Il y aura un espace enherbé en haut. Ensuite, la longrine existante - qui est ondulée - sera complètement détruite. Nous descendrons l'enrochement.

Il faut également comprendre que pour pouvoir travailler, sans détruire les trottoirs (plaques avec des réseaux dessous), il conviendra que les travaux s'effectuent depuis le bas de la digue. Or, l'eau arrive actuellement plus ou moins au niveau de la longrine, il faut baisser encore le niveau du lac, d'un mètre. Cette baisse se réalise conjointement avec la Fédération de Pêche. La CACG, notre maître d'œuvre qui a construit la digue en 1966, nous a assuré qu'il n'y aurait pas d'impact environnemental. L'abaissement du niveau se fait progressivement pendant une semaine. Les travaux vont débuter courant octobre et s'étaleront sur 62 jours calendaires compte tenu qu'il faut avant préparer le chantier.

Si vous regardez le lac, vous voyez la longrine et ce débord de longrine ... la terre descend brutalement. Il va falloir remblayer. Nous allons retirer les autobloquants sur la digue, nous baissons le niveau d'eau et créer un remblai pour réaliser une plate forme sous la longrine pour pouvoir y installer les engins (grues, ...). Ce sera compliqué mais nécessaire. Je le répète, ces travaux ont été ordonnés par le Préfet.

Donc les engins seront placés ici, ensuite le remblai sera détruit et l'eau remontera dès la fin des travaux.

Pour la partie coursier, la plus importante, mais la moins visible (près du skate park)...

Madame le Maire présente un plan qu'elle détaille aux participants.

Le déversoir actuel n'est pas au norme en terme de largeur, et complètement détruit. Il convient de reconstruire autour un évacuateur de crues plus adapté. Tout se déversera dans un bassin de dissipation ensuite.

Enfin, il est prévu d'abattre le pin qui détruit la route, ainsi que les arbres dont les racines peuvent endommager les bords de digue. Nous saurons replanter, cela nous fait de la peine mais nous n'avons pas le choix.

Il est important de noter également qu'un fossé sera creusé en pied de digue qui recueillera les eaux de pluie avant d'être déversées dans le bassin.

Ces travaux auront un coût de 129 000€ HT. Bien entendu, il peut y avoir des débordements.

Le niveau du lac sera descendu la semaine prochaine. La digue ne sera pas fermée, il y aura certainement une semaine de circulation alternée. Ensuite les pluies de l'automne et de l'hiver permettront au lac de retrouver son niveau.

Madame CAMUS

Existe-t-il des subventions pour ces travaux-là ?

Corinne VIGNON

C'est la grande question. Nous nous sommes adressés au Conseil Régional qui ne subventionne pas. Toulouse Métropole confirme qu'il ne prendra pas la compétence des lacs avant 2020 et non 2016 comme annoncé. Nous essaierons de trouver d'autres financements mais nous n'y croyons pas. Ces dépenses relèvent du budget fonctionnement de la commune. Nous sommes conscients d'avoir un petit joyau, nous devons l'entretenir. Ce n'est pas non plus de la compétence du Conseil Départemental.

Nous anticipons un peu mais nous allons travailler avec Natura 2000, Toulouse Métropole et l'Agence Adour Garonne pour un projet de renaturation du lac avec un système de petites cascades pour l'oxygénation, une roseraie pour que les poissons fraient, pour la diversité de la faune et de la flore... Ce projet peut être subventionné à hauteur de 70%. Ce sera un autre grand travail mené avec le Comité Consultatif pour que notre lac ait une durabilité pérenne et continue de faire le bonheur de nos enfants.

Madame CAMUS

Le dossier du Préfet peut être consulté ?

Corinne VIGNON

J'ai absolument tout le dossier qui demeure à disposition de tous. Nous avons fait le tour de la question.

Je pense que vous avez remarqué l'éclairage devant la mairie dont nous avons parlé. C'est du LED, plus économique. Il manque les diamants à réaliser. J'espère que l'esthétique vous séduira.

Madame CAMUS

On peut les éteindre la nuit?

Corinne VIGNON

On pourrait. Seulement, le coût est ridicule. Pour l'extinction, on ne nous conseille pas d'éteindre l'éclairage public des axes centraux, devant les mairies, et devant les ronds points dangereux. Dans la plupart des cas, ces éclairages dépendent d'une ligne de connexion et nous ne pouvons pas décider d'éteindre ponctuellement certains sites.

Je vais clôturer cette séance et laisser la parole au public.

Madame CAMUS

Nous avons été interpellés par M et Mme Vérier concernant la vente d'espaces verts à des particuliers... Je voulais savoir qui paie les frais de géomètre.

Corinne VIGNON

Le propriétaire. Je suis allée voir Mme Vérier. Des personnes souhaitent acquérir un petit bout de terrain dont nous n'avons pas l'utilité. Pourquoi pas ? Je n'ai pas de données plus précises. La décision fera l'objet d'un passage en conseil municipal. Les services de Toulouse Métropole ont étudié la question et ont guidé les propriétaires vers un géomètre, sur le prix de la terre ... Nous n'en sommes qu'au début de la démarche. Le dossier passera en conseil municipal.

La séance est levée à 22H15.
